

Séance du jeudi 5 novembre 2020

Date de convocation

22.10.2020

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal: 29

- en exercice : 29

Nombre de membres

- présents : 27

- ayant donné procuration : 2

- absents : 0

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés :

Pour :

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 novembre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau, salle du phare de la Coubre, sous la présidence de Monsieur Marc Maigné, maire,

Étaient présent.e.s : Mesdames et Messieurs Fabienne JARRIAULT, Philippe GAFFET, Cécile ELAMBERT, Patrick PHILBERT, Anne CLEMENT-THIMEL, Nicolas HOREAU, Elise MANGALO, Philippe EGREMONTE, Sandra DUPEYRON, Jean-Paul BEAUVAIS, Marie-Christine BELLOC, Lionel LOISEAU, Christophe DAVID, Amandine MOUILLERON, Nathalie FILLON, Hédi DJELLOULI, Florence PHELIPPEAU, David LOUTREUIL, Carole GUERIN, Franck HILAIREAU, Marie-Paule DELAGE, Tony ROUCHE, Frédérique VIGNERON, Philippe DURIEUX, Jacqueline CHEVALLIER et Christian TAVARES

Étaient absent.e.s et excusé.e.s : Madame Valérie DEVAUD ayant donné pouvoir à Fabienne Jarriault et Monsieur Philippe LEPAGE ayant donné pouvoir à Marc Maigné

Étaient absent.e.s : néant

Secrétaire de séance dûment désigné(e) : Lionel Loiseau

C.M 05/11/2020	Service : Affaires générales et juridiques	Rapporteur
Délibération n° 2020/58	Intitulé de la délibération : cession de gré à gré (<i>communication des décisions prises par le maire en application des délégations reçues du conseil municipal</i>)	Marc Maigné

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/26 du 4 juin 2020 portant délégations du conseil municipal au maire,

Considérant que le véhicule Fiat Combi.1 immatriculé 2343WK17 n'est plus utilisé au regard de son ancienneté,

Considérant en conséquence qu'il convient de le sortir du patrimoine mobilier de la commune,

Considérant que sa vétusté le rend invendable,

A pris connaissance de la cession de gré à gré du véhicule Fiat Combi.1 immatriculé 2343WK17, cession réalisée gratuitement au bénéfice de AFM Recyclage, aux fins de destruction (décision 2020-12 du 21 octobre 2020).

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime

et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en
préfecture le 09.11.2020

Le Maire



Marc Maigné

Nieuil-sur-Mer, le 06.11.2020

Le Maire



Marc Maigné

